



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_072

Envoyé en préfecture le 30/06/2023
Reçu en préfecture le 30/06/2023
Publié le 30/06/2023
ID : 048-214800393-20230609-D_2023_072-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Florence FERNANDEZ, Adjointe au Maire.

11 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe ROCHOUX ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Claire CORDESSE.

Objet : décision modificative budgétaire n° 1 – budget maison de santé

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 66111	intérêts emprunt.....	3 000.00 €
⇒ 022	dépenses imprévues.....	- 3 000.00 €
		0.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

La secrétaire de séance, Claire CORDESSE	L'Adjointe au Maire, Florence FERNANDEZ